

Signature de 2 contrats de ruralité

Article créé le 16/03/2017 par Webmestre Mis à jour le 16/03/2017



Ce matin en préfecture, signature du contrat de ruralité de la Montagne Noire et celui du Grand Narbonne

Mme Marie Blanche BERNARD, Secrétaire générale de la préfecture, en présence d'**Hervé BARO**, Vice-président du Conseil départemental, **Gilles LE HERICY**, de la Caisse des dépôts et Consignations, ont signés deux contrats de ruralité : celui de la Montagne Noire (avec **Cyril DELPECH**, président de la communauté de communes de la Montagne Noire) et celui du Grand Narbonne (avec **Magali VERGNES**, 2e vice-présidente du Grand Narbonne, représentant M. BASCOU).

Ces contrats de ruralité ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour accompagner le développement des territoires ruraux, sur la base d'un projet de territoire. Ils sont désormais identifiés comme le cadre de cohérence de l'action publique pour créer une véritable dynamique pour le développement des territoires ruraux.

Un contrat de ruralité s'articule autour de six axes prioritaires :

- accès aux services et aux soins
- développement de l'attractivité
- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
- mobilités
- transition énergétique
- cohésion sociale.

Ce contrat est signé entre la structure porteuse ([PETR](#), [EPCI](#)), le conseil départemental, L'État, la caisse des dépôts et consignations et dans le cas des PETR par le conseil régional et il est conclu pour une durée de 6 ans, avec une clause de révision, à mi-parcours.

